

BULLETIN SUR LES NORMES 2015-08

Retrait de la norme CAN/ULC-S310-M91 (R1999)

NORME SUR L'INSTALLATION ET LA CLASSIFICATION DES SYSTÈMES D'ALARME RÉSIDENTIELS CONTRE LE CAMBRIOLAGE

ULC désire annoncer que la norme CAN/ULC-S310-M91 (R1999), Norme sur l'installation et la classification des systèmes d'alarme résidentiels contre le cambriolage, est maintenant annulée et remplacée en raison de la publication de la deuxième édition de la norme CAN/ULC-S302-14, Norme sur l'installation, l'inspection et la mise à l'essai des systèmes d'alarme anti-intrusion. Les exigences contenues dans la norme CAN/ULC-S310 ont fait l'objet de modifications et ont été intégrées à la première édition de la norme CAN/ULC-S302-14.

La norme CAN/ULC-S302-14 est offerte en français et en anglais, et il est possible de la commander à partir du magasin électronique ULC sur le site Web de ULC (www.ulc.ca).

Pour tout renseignement supplémentaire sur l'application du retrait et l'entrée en vigueur des nouvelles exigences, veuillez vous reporter au bulletin d'accréditation 2015-04 publié par le groupe Systèmes de protection incendie et de sécurité d'ULC le 25 mai 2015.

Pour toute autre question ou préoccupation, veuillez communiquer avec Tess Espejo par téléphone au numéro 416 288-2212 ou par courriel à l'adresse Theresa.Espejo@ul.com.

Veuillez accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.



G. Rae Dulmage
Directeur, Normes ULC